

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 mai 2021
Français
Original : russe

**Lettre datée du 16 avril 2021, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 1^{er} et le 16 avril 2021 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



Annexe à la lettre datée du 16 avril 2021 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (1^{er} avril 2021)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 32 violations (dont 29 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Alep (2), de Lattaquié (11), d'Edleb (15) et de Hama (4).

Le bureau turc a quant à lui recensé sept violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 375 colis alimentaires d'un poids total de 2,865 tonnes à Khan el-Assal (province d'Alep) ;
- 375 colis alimentaires d'un poids total de 2,865 tonnes à Aïn el-Laban (province de Lattaquié).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 787 et le poids total des cargaisons distribuées atteint 4 867,650 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (2 avril 2021)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Idlib le 6 mars 2020, à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 30 violations (dont 26 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Idlib (15), de Lattaquié (8) et de Hama (7).

Le bureau turc a quant à lui recensé six violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 787 et le poids total des cargaisons distribuées à 4 867,650 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (3 avril 2021)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 24 violations (dont 20 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (15), de Lattaquié (4), de Hama (3) et d'Alep (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé six violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 787 et le poids total des cargaisons distribuées à 4 867,650 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (4 avril 2021)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 29 violations (dont 27 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Alep (2), de Lattaquié (10), d'Edleb (14) et de Hama (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé 19 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire, à Aïn Zat (province de Homs), où 300 colis alimentaires d'un poids total de 2,292 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 788 et le poids total des cargaisons distribuées atteint 4 869,942 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (5 avril 2021)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 26 violations (dont 25 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Alep (2), de Lattaquié (10), d'Edleb (12) et de Hama (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 14 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 375 colis alimentaires d'un poids total de 2,865 tonnes à Moughr el-Mir (province de Damas) ;
- 375 colis alimentaires d'un poids total de 2,865 tonnes à Baksa (province de Lattaquié) ;
- 540 colis alimentaires d'un poids total de 2,7 tonnes à Ali el-Hazaa et à Aliyé (province d'Alep).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 791 et le poids total des cargaisons distribuées atteint 4 878,44 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (5 avril 2021)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 26 violations (dont 25 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Alep (2), de Lattaquié (10), d'Edleb (12) et de Hama (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 14 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 375 colis alimentaires d'un poids total de 2,865 tonnes à Moughr el-Mir (province de Damas) ;
- 375 colis alimentaires d'un poids total de 2,865 tonnes à Baksa (province de Lattaquié) ;
- 540 colis alimentaires d'un poids total de 2,7 tonnes à Ali el-Hazaa et à Aliyé (province d'Alep).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 791 et le poids total des cargaisons distribuées atteint 4 878,44 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (6 avril 2021)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 32 violations (dont 29 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (13), de Lattaquié (12), de Hama (3) et d'Alep (4).

Le bureau turc a quant à lui recensé 20 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Tell el-Cheikh Oujeïl (province de Hassaké), où 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,3616 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 792 et le poids total des cargaisons distribuées atteint 4 881,73 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (7 avril 2021)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Idlib le 6 mars 2020, à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 39 violations (toutes recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Idlib (21), de Lattaquié (9), de Hama (6) et d'Alep (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé 19 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 500 colis alimentaires d'un poids total de 3,820 tonnes à Hatla (province de Deïr el-Zor).
- 375 colis alimentaires d'un poids total de 2,865 tonnes à Qousseïr (province d'Alep) ;
- 3 groupes électrogènes à Tafas (province de Deraa).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 795 et le poids total des cargaisons distribuées atteint 4 888,419 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (8 avril 2021)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 38 violations (dont 32 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Alep (2), de Lattaquié (10), d'Edleb (22) et de Hama (4).

Le bureau turc a quant à lui recensé 27 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire, à Roueïmiyé (province de Lattaquié), où 375 colis alimentaires d'un poids total de 2,865 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 796 et le poids total des cargaisons distribuées atteint 4 891,284 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (9 avril 2021)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 27 violations (dont 21 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces de Lattaquié (13), d'Edleb (10) et de Hama (4).

Le bureau turc a quant à lui recensé 16 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,361 tonnes à Tell Tartab (province de Hassaké) ;
- 375 colis alimentaires d'un poids total de 2,865 tonnes à Marrat (province de Deïr el-Zor).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 798 et le poids total des cargaisons distribuées atteint 4 897,510 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (10 avril 2021)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 22 violations (toutes recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (11), de Lattaquié (4), de Hama (4) et d'Alep (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé 16 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 798 et le poids total des cargaisons distribuées à 4 897,510 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (11 avril 2021)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 24 violations (toutes recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (11), de Lattaquié (8), de Hama (4) et d'Alep (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 16 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire, à Abou Hakfé (province de Homs), où 450 colis alimentaires d'un poids total de 3,44 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 799 et le poids total des cargaisons distribuées atteint 4 900,95 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (12 avril 2021)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 23 violations (dont 22 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Alep (2), de Lattaquié (9), d'Edleb (10) et de Hama (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 12 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 750 colis alimentaires d'un poids total de 5,73 tonnes à Boutmé (province de Damas) ;
- 200 colis alimentaires d'un poids total de 1,528 tonne à Jamiliyé (province d'Alep) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 3,361 tonnes à Salam Aleïk (province de Hassaké).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 802 et le poids total des cargaisons distribuées atteint 4 911,568 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (13 avril 2021)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 22 violations (dont 21 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Alep (1), de Lattaquié (8), d'Edleb (12) et de Hama (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 14 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire, à Bamlakha (province de Tartous), où 375 colis alimentaires d'un poids total de 2,865 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 803 et le poids total des cargaisons distribuées atteint 4 914,433 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (14 avril 2021)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 17 violations (39 selon la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (10), de Lattaquié (5), de Hama (1) et d'Alep (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 13 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire, à Mazloum (province de Deïr el-Zor), où 375 colis alimentaires d'un poids total de 2,865 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 804 et le poids total des cargaisons distribuées atteint 4 917,298 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (15 avril 2021)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 21 violations (dont 19 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Edleb (12), de Lattaquié (4), de Hama (4) et d'Alep (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 13 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire, à Hama (province de Hama), où 400 colis alimentaires d'un poids total de 3,056 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 805 et le poids total des cargaisons distribuées atteint 4 920,354 tonnes.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (16 avril 2021)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, un cessez-le-feu est entré en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb le 6 mars 2020, à 0 h 1.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 27 violations (dont 25 recensées par la République arabe syrienne), dans les provinces d'Alep (2), de Lattaquié (9), d'Edleb (5) et de Hama (11).

Le bureau turc a quant à lui recensé 15 violations, dont aucune n'a été confirmée par le bureau russe.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 375 colis alimentaires d'un poids total de 2,865 tonnes à Samouné (province d'Alep) ;
- 375 colis alimentaires d'un poids total de 2,865 tonnes à Salihiyé (province de Deir el-Zor) ;
- 440 colis alimentaires d'un poids total de 2,865 tonnes à Khirbet Hamo (province de Hassaké).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 808 et le poids total des cargaisons distribuées atteint 4 929,445 tonnes.